

MINISTERE DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU



ATELIER SUR LE FINANCEMENT DE L'EAU ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

**Discours prononcé par le Conseiller Technique Eau de
Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts**

**A l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'atelier sur le financement de
l'Eau et sa protection en Afrique de l'Ouest.**

Abidjan, le 1^{er} juillet 2013

Monsieur le Représentant du Directeur Régional de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;

Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif du Partenariat Ouest Africain de l'Eau, Président du Partenariat National de l'Eau de Côte d'Ivoire ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions multilatérales et bilatérales de coopération internationale ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des ONG internationales, régionales et nationales ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, les Directeurs et Chefs de Services ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Cette cérémonie qui nous réunit, se situe dans le cadre du renforcement des capacités des professionnels des media sur le Financement de l'eau et la protection de cette ressource en Afrique de l'Ouest.

Cet atelier, le septième du genre co-organisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Partenariat Régional de l'Eau Afrique de l'Ouest (GWP/AO) vise à outiller les professionnels des médias en vue de la production, la diffusion d'articles de qualité.

En effet, face à l'inégale distribution de l'eau douce à la surface terrestre et les pressions diverses sur cette ressource, la communauté internationale s'est engagée dans un processus qui promeut le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources liées afin de maximiser le bien-être économique et social résultant de manière équitable sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.

Mesdames et Messieurs ;

Vous le constatez bien, il s'agit du processus de la gestion intégrée des ressources en eau : la GIRE.

La participation de tous les usagers est nécessaire à la gestion des ressources en eau dans un territoire donné.

Ici, l'information disponible constitue la pierre angulaire de la démarche. Le défi consiste à établir un diagnostic sur la situation actuelle et à définir des enjeux sans attendre de tout connaître.

Dans cette démarche, l'eau a une valeur économique qui intègre les coûts d'acheminement, de traitement, d'administration, d'opération et de maintenance.

Face à ce défi majeur, la Côte d'Ivoire a élaboré une Politique Nationale de l'Eau, en cours d'adoption par le Gouvernement et qui constitue un ensemble d'orientations en matière de gestion durable de l'eau en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations.

La Politique Nationale de l'Eau de Côte d'Ivoire est la déclinaison de la Vision Nationale de l'Eau à l'horizon 2040 dont les trois (3) grandes orientations sont :

- l'approche intégrée dans la gestion des ressources en eau ;
- la séparation de la fonction de gestionnaire de celle des utilisateurs, et ;
- le financement de la gestion intégrée des ressources en eau ;

Vu l'importance de la question du financement de l'eau et suite au 6ème Forum Mondial de l'Eau tenu à Marseille en mars 2012, la Côte d'Ivoire s'est engagée au refinancement de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) et de

l'Initiative pour l'Approvisionnement et l'Assainissement en Milieu rural (IAEAR/RWSSI).

Cet engagement, d'un montant de douze millions d'euros sur la période 2012-2015, s'inscrit dans la vision du Président de la République, Monsieur Alassane OUATTARA, qui souhaite voir la Côte d'Ivoire être un acteur majeur de la reconstitution des Fonds précités.

Plus fort, ce souhait s'est traduit par l'adoption, le 13 juin 2013, de deux (2) décrets d'application du Code de l'Eau :

- Le décret déterminant les modalités d'application du régime juridique des périmètres de protection des ressources en eau, aménagements et ouvrages hydrauliques, et ;
- Le décret portant détermination des conditions et modalités de classement, de déclassement et d'octroi du régime d'utilité publique des ressources en eau, aménagements et ouvrages hydrauliques.

Ces différentes mesures ayant pour objectif de protéger de façon optimale les ressources en eau, aménagements et ouvrages hydrauliques afin d'éviter notamment les pollutions de toute nature, la pénurie, le gaspillage de ces ressources et la détérioration de ces sites et ouvrages hydrauliques ainsi que les litiges intercommunautaires portant sur ceux-ci.

Chers participants ;

Cet atelier est important. Il vous permettra, cinq jours durant, de faire une analyse approfondie sur le thème, de renforcer vos capacités et d'échanger vos expériences en la matière.

Je ne doute pas un seul instant de votre détermination et de votre capacité à faire des observations et suggestions pertinentes à la hauteur des enjeux et des défis pour le développement de la région ouest africaine.

Par ailleurs, nos Autorités locales et nos populations attendent beaucoup de vous. Et je sais que vous saurez combler leurs attentes en ces temps de grands défis.

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais saisir cette occasion pour :

- remercier l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Partenariat Régional de l'Eau (GWP/AO) ; et
- solliciter l'appui de tous nos Partenaires au développement pour le financement du secteur de l'Eau.

De même, qu'il me soit permis d'adresser à vous tous ici présents, mes vifs remerciements pour avoir accepté de prendre part à cette cérémonie.

Mesdames et Messieurs ;

C'est en souhaitant plein succès à vos travaux que je déclare ouvert « l'atelier sur le financement et la protection de l'eau en Afrique de l'Ouest ».

Je vous remercie.